

DEPARTEMENT  
DE SAONE ET LOIRE

---  
COMMUNE  
DE  
**TORCY**

## ARRETE DU MAIRE

N° AR/2023-222

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'août,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu le Code de Santé Publique et notamment les articles L 1311-1, L 1311-2, L 1332-1, L 1332-2, L 1332-3, L 1332-4 et les articles D 1332-14 et suivants relatifs aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et 2213-23,

Vu le rapport d'analyse du Laboratoire CARSO en date du 07.08.2023 constatant la présence excessive de cyanobactérie,

Vu le courrier en date du 09.08.2023 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté – Unité Territoriale Santé Environnement de Saône-et-Loire,

Considérant la nécessité de garantir la salubrité des baignades et de préserver la santé des baigneurs,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Régional de Santé Bourgogne - Franche-Comté – Unité Territoriale Santé Environnement de Saône-et-Loire,

### ARRETONS

**ARTICLE I :** La pratique de la baignade, des activités nautiques, et la consommation des produits de la pêche est interdite sur le plan d'eau TORCY Neuf, situé sur la commune de Torcy à compter de ce jour et ce, jusqu'à ce que le contrôle sanitaire pratiqué par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne – Franche-Comté, Unité Territoriale Santé Environnement de Saône-et-Loire indique l'absence de risque sanitaire pour les baigneurs.

**ARTICLE II :** Un affichage du présent arrêté sera fait au public aux lieux prévus à cet effet. Une information par voie de presse sera également effectuée.

**ARTICLE III :** La consommation des produits de la pêche est interdite jusqu'à nouvel ordre.

**ARTICLE IV :** Monsieur le Maire de Torcy, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Police Nationale du Creusot, la Police Municipale de Torcy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Notifié - Publié le

09 AOÛT 2023

Le Maire,

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ



Nadege GANTIER

*comité*

Fait à TORCY, le 09 août 2023

Le Maire, POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Nadege GANTIER



*comité*

**M. Philippe PIGEAU**